

**DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BULLE**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 26 SEPTEMBRE 2024 A 20H00**

DATE DE LA CONVOCATION : 21 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mil vingt-quatre le vingt-six septembre à 20h00, le Conseil Municipal de BULLE, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence du maire, Monsieur Christophe ANDRE.

Présents : M. Christophe ANDRE, Maire
M. Cédric CHAMBELLAND, Adjoint
Mmes Sophie MOREL, Christelle PERRARD, Adjointes
Mme Elsa RIFFIOD, Conseillère Municipale
MM Loïc MULLER, Dylan GUITARD,
Pierre JEANNIN, Conseillers Municipaux

Excusé : Romain ANDRE, Maxime PONTARLIER,
Absent : Pierrick GARNIER,
Procuration :
Secrétaire de séance : Loïc MULLER

ORDRE DU JOUR DE LA SEANCE

- 1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 29 AOUT 2024
- 2) DOSSIER LIAISON DOUCE BULLE/BANNANS
- 3) POSTE DE SECRETAIRE DE MAIRIE
- 4) VENTE DE TERRAIN
- 5) RAPPORT FINANCIER DE LA COMMUNE
- 6) REFLEXION DES INVESTISSEMENTS 2025
- 7) RENOUVELLEMENT DU CONTRAT ANNUEL DES EQUIPEMENTS SPORTIFS
- 8) QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

COMPTE-RENDU

POINT N°1. -Approbation du compte-rendu de la séance du jeudi 29 aout 2024. Le compte rendu du 29 aout est adopté à l'unanimité.

POINT N°2. L'objectif du projet était de favoriser les cheminements piétons/cycles entre les deux villages tout en rendant plus accessible le plateau sportif. Plusieurs comptages routiers ont été réalisés qui ont permis que le Tourne à gauche soit aujourd'hui très peu utilisé.

A l'issue d'une réunion du Conseil Municipal et une réunion publique, la majorité estime que le projet de suppression du TAG ne garantit pas la sécurité au carrefour et pousse les véhicules aux limites des entrées de la commune.

Après délibération le Conseil Municipal a décidé de ne pas retenir le projet, se focalisant seulement sur la proposition de supprimer le TAG.

Résultat du vote : - Pour 7 - Contre : 1 - Abstention : 0

POINT N°3. Notre secrétaire de mairie est en arrêt-maladie pour 2 mois, il devient urgent de recruter une nouvelle secrétaire. Après avoir contacté le Centre de Gestion, celui-ci nous propose la candidature de Mme Sophie DOBOSZ. Nous avons rencontré Madame DOBOSZ avec Cédric le samedi 21 septembre et Je vous propose de passer par l'agence d'intérim et le CDG pour un contrat de deux mois.

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°4. Un projet nous est parvenu pour l'achat de terrain pour la construction d'un bâtiment agricole. La demande est faite sur une petite surface, pour pouvoir construire sur une partie de la parcelle communale A 259. N'ayant pas reçu tous les éléments pour prendre une décision le Conseil a décidé de reporter cette demande.

Résultat du vote : - Pour 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°5. Mr le Maire présente au Conseil municipal la situation financière de la commune sur l'endettement.

	DETTE	CAPITAL + INTERET	DETTE
2023	373 824,42 €	36 011,26 €	337 813,16 €
2024	337 813,16 €	36 100,00 €	301 713,16 €
2025	301 713,16 €	36 100,00 €	265 613,16 €
2026	265 613,16 €	36 100,00 €	229 513,16 €

2027	229 513,16 €	31 960,00 €	197 553,16 €
2028	197 554,16 €	12 140,00 €	185 414,16 €

Nous constatons que la dette de 337 813.16 € en 2024 diminue chaque année et arrive en 2028 à 185 415.16 € à la suite de la fin de deux prêts.

ARRET DU PRÊT SDF 2012/2027 ANNUITE 4140 €	50 000 €
ARRET DU PRÊT SDF 2012/2028 ANNUITE 19 820 €	80 000 €

Vu le montant de la dette en 2024, il serait plus raisonnable de ne pas souscrire de nouveau emprunt avant 2027 ou 2028, pour ne pas affecter la Capacité d'Autofinancement net de la commune. (CAF)

TAXE FONCIERES BATI ET NON BATI DE LA COMMUNE

Une augmentation de 4.51%. 9 685 € en 2023 et 10 142 € en 2024

POINT N°6. M. le Maire invite le Conseil Municipal à réfléchir ou de proposer les projets que la commune pourra faire en 2025, en fonction de ses finances. Mr le Maire propose quelques idées :

Réfection de la grande rue

Viabilisation du terrain pour la caserne

Réfection du réseau EP

Etude isolation du presbytère

Etude photovoltaïque des bâtiments communaux

POINT N°7. Il est nécessaire de renouveler le contrat de vérification d'équipements sportifs et d'aires de jeux. Le contrat 2024 reconductible 3 fois comprend :

AIRE DE LOISIRS :

- Une structure multi activités avec tobogan
- Un jeu à ressorts
- Une enceinte multisports
- Trois paniers de basket-ball
- Deux cages de handball
- Un module de skate

STADE MUNICIPAL :

- Six buts de football dont deux transportables

Les prestations sont réalisées aux tarifs de bases définis ci-après :

Années impaires : 265.00 € HT tous frais compris pour le contrôle de l'ensemble des 15 équipements sportifs et d'aires de jeux définis ci-dessus. TVA 20% en sus, soit 318.00 € TTC. (Tous les 2 ans)

Années paires : 190.00 € HT tous frais compris pour le contrôle de l'enceinte multisports, du module de skate et des 2 équipements d'aires de jeux. TVA 20% en sus, soit 228.00 € TTC. (Tous les ans)

A la demande du gestionnaire, il sera retranché ou ajouté 10 € HT pour tout équipement contrôlé en moins ou en plus le jour de notre intervention, toutefois le forfait minimum d'intervention sera de 150 € HT

TARIF

2020	2024	
276 € TTC	318 € TTC	+ 13.20% : 4 ans = 3.30%
192 € TTC	228 € TTC	+ 15.79% : 4 ans = 3.94%

Délibération : Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, donne son accord et autorise le Maire à signer les documents correspondants et à poursuivre l'ensemble des démarches administratives.

Résultat du vote : - Pour 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

POINT N°8

Mr le Maire propose au Conseil Municipal l'achat d'une enceinte pour la sonorisation des manifestations de la commune et des associations et renouveler le frigo de la mairie.

Montant de la dépense : 688 € TTC

Décision : Le Conseil Municipal, des membres présents donne son accord à l'unanimité

Résultat du vote : - Pour 8 - Contre : 0 - Abstention : 0

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 00

Le Président de séance

Le Secrétaire